

Présentation ^[1]

Les certifications de la CPNEF-SV : CQP et blocs de compétences

Les Certificats de qualification professionnelle (CQP) sont des formations certifiantes qui attestent d'une qualification liée à un métier.

Dans le spectacle vivant, la CPNEF-SV est l'autorité qui crée et délivre les CQP au nom des branches professionnelles.

Les CQP sont composé de blocs de compétences (modules) qui peuvent être obtenus indépendamment pour certains.

Jusqu'ici, les partenaires sociaux ont décidé que les CQP concerneraient uniquement les métiers techniques, et sur des métiers de niche, en complément des diplômes et titres à visée professionnelles.

Encadrement des CQP dans le spectacle vivant

Accord de branche fixant les modalités générales de création des CQP dans le spectacle vivant

Télécharger l'accord du 11 décembre 2007 ^[2]

Etapes de construction des CQP dans le spectacle vivant

Etude d'opportunité

Phase d'ingénierie : élaboration des référentiels d'activités, compétences et certifications

Habilitation des organismes de formation suite à un appel à propositions

Elaboration du dispositif de formation

Enregistrement au RNCP (répertoire nationale des certifications professionnelles) de France compétences

Mise en oeuvre par les organismes de formation habilités

URL source: <https://www.cpnfsv.org/formations-agreees/presentation>

Liens

[1] <https://www.cpnfsv.org/formations-agreees/presentation>

[2] <http://www.cpnfsv.org/sites/default/files/public/pdf/H-Formations-agreees/h2-pdf1-accord-collectif-cqp.pdf>